

Au Conseil Général
de la Commune de Mont-la-Ville

Mont-la-Ville le 15 novembre 2022

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 09/2022 – Budget 2023

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs

La commission des finances composées de Messieurs Denis Rochat, Cyril Delacrétaz, Gregory Gabriel, Sylvain Marino et de Madame Eliane Zürcher, rapporteur, s'est réunie les 1, 7, 10 et 15 novembre afin d'examiner le budget 2023.

Elle remercie la municipalité qui les a accueillis le 7 novembre afin de répondre à leurs nombreuses questions.

Après un examen attentif du budget proposé, la commission a relevé les points suivants :

Administration générale

1020 Municipalité

300.10 indemnités horaires, vacations.

Ce poste a été augmenté compte tenu des gros dossiers en cours (réfection de la traversée du village et Epuration EHVV) qui vont certainement nécessiter de nombreuses séances et rendez-vous de chantier.

1100 Administration

301.00 et 318.54 Traitement du personnel administratif.

Notre boursière Mme Gisèle Martinet et notre secrétaire Mme Claude Tercier arrivant à l'âge de la retraite, il faudra engager et former du personnel afin de les remplacer.

La municipalité examine la possibilité d'externaliser la tenue de la bourse communale et d'en confier la responsabilité à une fiduciaire experte en la matière.

301.12 Traitement du personnel d'exploitation.

L'augmentation de ce poste découle de l'acceptation du nouveau règlement concernant le personnel communal et de son annexe « Echelle des salaires ».

318.50 Honoraires géomètres, avocats.

Le règlement communal sur l'adduction et l'épuration des eaux – qui ne date pourtant que de 2017 – doit être refait. Une commission ad hoc sera nommée à cet effet.

Finances

2100 Impôts

La remarque figurant sur le préavis communal « l'administration communale des impôts préconise une majoration de 1% pour l'impôt sur le revenu et 1% pour l'impôt sur la fortune » nous semble hors de propos étant donné que le conseil général s'est prononcé sur l'arrêté d'imposition pour 2023 lors de la séance du 2 juin 2022.

400.10 Impôts sur le revenu.

Ce chiffre – en légère baisse – nous est communiqué par le canton.

404.00 Droits de mutation.

Report des droits de mutation non perçus en 2021 sur 2023.

Domaines et bâtiments

3200 Forêts

Ce poste est déficitaire depuis de nombreuses années, mais l'entretien de notre patrimoine forestier est important pour l'avenir. La commune continue d'entretenir la biodiversité de nos forêts en essayant de profiter au mieux des subventions accordées pour le faire.

3500 Bâtiments

3510.390.01 Imputation interne de frais de personnel.

Cette somme de CHF 51'958 concerne la conciergerie et l'entretien de tous nos bâtiments communaux.

3516 Cantine.

314.01 Entretien du bâtiment.

Suite des travaux entrepris en 2021. Ces travaux seront réalisés par les membres des différentes sociétés locales.

3521 Chalet de Vernand

314.00 Entretien

Un montant de CHF 29'000.- est prévu pour la réfection de la façade en ardoise et la toiture annexe

3523 Chalet du Sasselet

314.00 Entretien

La dalle de l'écurie, qui est en très mauvais état, sera refaite pour un montant de CHF 45'000.-

4300 routes et chemins

L'amortissement des travaux de réfection de nos routes communales se monte à CHF 68'667.-

4600 Réseau d'égouts et d'épuration

De nombreux travaux ont été et doivent encore être réalisés afin de mettre notre village en séparatif.

La loi sur l'eau (LDE) et sur l'épuration stipule « les taxes sont calculées de manière que, après déduction de subventions éventuelles, les recettes permettent de couvrir les dépenses, notamment celles d'exploitation, d'entretien, du service des intérêts et de l'amortissement du capital investi ainsi que celles de la création et de l'alimentation d'un fonds de renouvellement et d'investissement ». Pour information, le seul amortissement des travaux déjà effectués se monte à CHF 72'215.- par année.

4600.434.20 taxes annuelles d'épuration

A partir du 1^{er} janvier 2023, la taxe annuelle pour les eaux usées passera de 2.80/m³ à 5.30/m³ soit une augmentation de 89 %.

La fixation du montant de cette taxe est de la compétence de la municipalité et ne peut être discutée par l'assemblée.

452.60 Part. commune de l'Isle

Ce montant de CHF 12'000.- est pour l'épuration des eaux usées du hameau de La Coudre. Les collecteurs d'eaux usées de La coudre appartiennent à la commune de l'Isle et ne sont donc pas à la charge de la commune de Mont-la-Ville par conséquent ils échappent à la hausse des tarifs d'épuration, cette hausse étant dévolue à l'entretien des collecteurs d'eaux usées et à la constitution d'une réserve financière afin de financer les travaux futurs.

8100 Service des eaux

435.00 Vente d'eau

A partir du 1^{er} janvier 2023, la taxe annuelle pour l'eau potable passera de CHF 2.20/m³ à CHF 3.-/m³.

Ce prix étant le prix plafond fixé par le règlement communal sur la distribution de l'eau.

La fixation du montant de cette taxe est de la compétence de la municipalité et ne peut être discutée par l'assemblée.

Conclusion

Ce budget 2023 présente aux produits : CHF 2'785'494.- et aux charges CHF 2'883'819.-, ce qui laisse un excédent de charges présumé de CHF 98'325.- soit environ 3.5 % du budget total, ce qui n'est pas catastrophique au vu de tous les travaux effectués les années précédentes et de l'amortissement de ceux-ci.

La commission tient à féliciter la municipalité et Mme Gisèle Martinet, boursière communale, pour le préavis municipal ainsi que pour l'élaboration de ce budget 2023.

La commission propose au conseil général d'accepter le budget 2023 tel que présenté.

Les commissaires :

Eliane Zurcher

Denis Rochat

Grégory Gabriel

Cyril Delacrétaç

Sylvain Marino